

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence

Présidence : Gilles ZOPPI

Membres du Conseil Fédéral présents :

Christine **BAROCHE**, Marie-Laure **BRUNAUD**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Jean-Claude **ESNAULT**, Marc **FAYET**, Frank **FILBIEN**, Carole **GAMBA**, Alain **GHILONI**, Christian **LAZARINI**, Philippe **LIMOUSIN**, Gwénaëlle **MADOUAS**, Didier **MARCHAND**, Vincent **MARGOTTON**, Joël **MARTINEZ**, Roland **MONTENAT**, Nicolas **ROUGEON**, Pascal **SERGENT**, Bernard **SINEUX**, Frédéric **THEOBALD** (en visioconférence), Nathalie **THIMEL-BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER** (en visioconférence), Yannick **TIREL**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Patrick **CLUZAUD** ; Sylvain **DUPLOYER** (en visioconférence) ; Cathy **MONCASSIN** ; Marie-Françoise **POTEREAU** ; Marc **TILLY**.

Invités présents :

Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire, Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Laurie **BERTHON**, Fleur **FAURE**, Catherine **GASTOU**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Éric **PIHET**, Denis **REPÉRANT**, Jean-Michel **RICHEFORT**, Jacky **TARENNE**.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des activités sportives ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Marketing et Communication ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Membres excusés : Yannick **POUEY**, Secrétaire Général du Bureau Exécutif.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 20 MARS 2021.....	3
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC	4
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF	11
V.	INTERVENTIONS	16
VI.	COMMISSIONS.....	23
VII.	RAPPORT DES ACTIVITÉS AU CONSEIL FÉDÉRAL	24
VIII.	QUESTIONS DIVERSES REÇUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL.....	30
IX.	INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS.....	31
X.	POINT FINANCIER	31
XI.	POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION	32
XII.	ÉPREUVES OFFICIELLES	35

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral qu'il se réjouit de retrouver en présentiel.

Il fait part de sa satisfaction concernant la mise en place de jauges élargies pour la participation des athlètes aux compétitions et espère que celles liées au public, qui demeurent toujours contraignantes, seront bientôt levées.

Il annonce les décès de Jean MOIROUD, figure du cyclisme sur Piste français et spécialiste de la construction de vélodromes ; de Jean-Pierre GIBOURDEL, qui a dirigé durant de nombreuses années le service événementiel de la Fédération et dont le travail a été précieux dans le cadre de sa structuration, et de Jean-Claude HÉRAULT, ancien directeur général adjoint du Tour de France aux côtés de Jean-Marie Leblanc.

Il évoque également les terribles drames qui ont provoqué le décès de plusieurs jeunes licenciés lors de leur entraînement sur la route ces derniers mois. L'éducation des automobilistes est un sujet qu'il devient urgent de traiter, et ce, en dépit de la difficulté qu'il revêt.

Enfin, il rend hommage à Robert MARCHAND, le doyen des cyclistes, décédé à près de cent-neuf ans.

Il adresse toutes ses condoléances aux familles endeuillées.

Il souhaite la bienvenue à Ludivine DESMONTS-MORNET, nouvelle Directrice du marketing et de la communication, et à Nicolas ANDRÉ, nouveau Directeur des activités sportives.

Il fait part du départ de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière, dont c'est le dernier Conseil Fédéral et le dernier jour de présence au sein de la Fédération.

Marie-Laure BRUNAUD évoque l'organisation de webinaires entre chaque Conseil Fédéral afin d'apporter des éléments de compréhension sur les différentes disciplines cyclistes fédérales, et ainsi permettre aux Élus de disposer de tous les éléments nécessaires lors des votes. Lors de ces webinaires qui dureront environ une demi-heure, les commissions présenteront leurs disciplines en détail et répondront aux questions des personnes présentes.

Le Président désigne Nicolas ROUGEON en qualité Secrétaire de séance.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 20 MARS 2021

Le procès-verbal du Conseil Fédéral du 20 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT remercie le Président de cette ouverture et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Fédéral.

Il s'associe aux propos et aux condoléances du Président concernant les décès, et plus particulièrement ceux des jeunes licenciés de la Fédération victimes d'accidents de la route lors de leurs entraînements. Face à ces drames, il est absolument essentiel que l'ensemble de la Fédération accentue la pression auprès des autorités publiques pour que la sécurité sur la route devienne enfin une cause nationale qui mobilise tous les élus politiques, qu'ils soient nationaux ou locaux. Pour ce faire, une mission a été confiée à la Commission nationale Sécurité présidée par Nicolas ROUGEON, afin de mener une réflexion concernant les pistes législatives qui pourraient être envisagées et proposées aux parlementaires.

Cependant, il n'en demeure pas moins que la communication, notamment au travers de campagnes nationales, demeure un enjeu essentiel qui permettra de peser à long terme sur les comportements des uns et des autres.

Il fait part de sa satisfaction concernant les présidents de Comités régionaux qui ont fait preuve d'un enthousiasme avéré lors du dernier Conseil national des Présidents régionaux du fait de la reprise des activités et d'un retour progressif à la normale. Il se réjouit de cette dynamique sportive et salue la résilience des clubs qui s'activent à relancer l'activité cycliste le plus rapidement possible. Il remercie tous les relais régionaux et locaux pour leur investissement.

Il relate les très bons résultats des athlètes fédéraux, en particulier ceux de Matthias DANDOIS qui a remporté un neuvième titre en BMX Flat lors des Championnats du Monde de Freestyle qui ont eu lieu du 4 au 8 juin 2021 à Montpellier.

Il évoque également le redémarrage des compétitions officielles, avec la Coupe de France de VTT, la Coupe de France Femmes et la Classique des Alpes Juniors.

1. Statistiques

Michel CALLOT déclare que la baisse des licences s'établit au 31 mai 2021 à 3 600, soit -3,6 %. De fait, l'objectif des 100 000 licences fixé dans le budget rectificatif devrait être atteint, voire dépassé, ce qui constituerait un événement exceptionnel à l'aune de l'impact causé par la crise pandémique sur l'activité sportive de l'année 2021.

Dans ce contexte très difficile, les performances des territoires ultramarins sont particulièrement remarquables (+5,29 % versus -3,66 % pour l'ensemble de la Fédération). De son côté, la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistre 733 licences supplémentaires, soit +4,8 %.

Les licences Femmes affichent une progression de 2,1 %, soit 228 licenciées de plus, réduisant légèrement l'écart entre les femmes et les hommes.

Quant au cyclisme dit traditionnel, il accuse un retard plus marqué que les autres disciplines.

S'agissant des licences Jeunes, les Cadets enregistrent une progression de 3,25 %. Il est fort probable que le plan de relance destiné à attirer de jeunes licenciés ait une incidence favorable sur cette croissance.

2. Informations internationales

Michel CALLOT annonce que l'UEC a validé la présence des quatre représentants français suivants dans la composition des commissions :

- Commission Route : Marc TILLY ;
- Commission Piste : Pascal SERGENT ;
- Commission BMX : Martine MARTINEZ ;
- Commission Trial : Franck CHASTEL.

Il félicite les représentants pour leur nomination.

3. Ministère

Michel CALLOT déclare que le travail relatif au Savoir rouler à vélo se poursuit, ainsi que la recherche de subventions destinées à financer les actions afférentes.

Pour information, les demandes de subventions de la FFC ont été validées par la DIGES : ainsi, 100 000 euros ont été accordés au Championnat du Monde de Freestyle Park 2021 et 280 000 euros l'ont été au Championnat du Monde de VTT 2022.

4. ANS

Michel CALLOT mentionne son rendez-vous avec Michel CADOT, délégué interministériel aux Jeux olympiques et Président de l'ANS. Lors de cette rencontre qui a eu lieu au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, Monsieur CADOT a fait part de sa considération pour le sport cycliste et de son intérêt pour les projets de développement de la Fédération.

Pour information, l'ANS a travaillé sur un budget de relance composé de trois volets : un budget de fonctionnement, un budget relatif au développement des pratiques (250 millions d'euros) et un budget dédié à la haute performance (102 millions d'euros). Une partie de ce budget de relance concerne notamment la rénovation de l'équipement des fédérations sportives pour laquelle 20 millions d'euros ont été débloqués.

Il est rappelé que le plan emploi de l'ANS prévoit la création de cent-vingt emplois sur trois ans dans le cadre du Savoir rouler à vélo. Pour l'heure, soixante-deux emplois ont d'ores et déjà été demandés, et ce, en dépit de la crise pandémique qui perdure depuis dix-huit mois. Ce chiffre extrêmement positif donne à voir la mobilisation des Comités régionaux et départementaux qui se sont très largement emparés de ce sujet.

À noter que l'ANS a également débloqué un budget supplémentaire de neuf millions d'euros destinés au développement numérique des fédérations sportives, ainsi qu'un budget d'aides directes aux fédérations pour pallier la perte des licences qui ne manque pas d'impacter leurs ressources financières. Cette aide devrait s'élever à 104 000 euros pour la FFC.

Michel CALLOT relate la réunion du 28 mai 2021 organisée par Frédéric SANAUUR durant laquelle le Savoir rouler à vélo ainsi que les autres dispositifs attachés à la mobilité ont été présentés aux représentants des associations des collectivités territoriales qui les ont accueillis très favorablement. Ces différentes actions démontrent que la Fédération est en mesure d'organiser des événements autres que des événements purement sportifs. En conséquence, il convient d'œuvrer au développement de ces actions.

Enfin, un rendez-vous a eu lieu avec Claude ONESTA, en charge du haut niveau au sein de l'ANS, lors duquel des actions très ciblées visant à identifier et à accompagner les athlètes médaillables en vue des Jeux olympiques de Paris ont été évoquées. Ainsi, les cinq fédérations considérées comme étant les plus porteuses de médailles bénéficieront d'aides financières supplémentaires afin de développer le potentiel olympique de leurs athlètes.

5. CNOSF

Michel CALLOT annonce que le CNOSF a obtenu la création du Pass'Sport qui sera attribué aux jeunes de six et à dix-huit ans souhaitant se licencier dans un club et dont les familles sont attributaires de l'allocation de rentrée scolaire. Cette mesure permettra aux jeunes de profiter d'une réduction de cinquante euros lors de leur inscription dans un club, lequel sera remboursé *a posteriori* de cette somme. Le Siège fédéral attire l'attention des clubs sur la nécessité d'ouvrir un compte ASSO afin que le remboursement du montant des licences s'effectue plus rapidement.

Le ministère des Sports a annoncé la suppression de plusieurs postes de cadres techniques au sein des fédérations. À ce jour, le Gouvernement n'a pas confirmé ces suppressions qui ne devraient pas concerner la FFC.

Les prochaines élections du CNOSF qui auront lieu le 29 juin 2021 sont évoquées.

Les quatre candidatures officielles à la présidence sont :

- Emmanuelle BONNET ;
- Patrice MARTIN ;
- Brigitte HENRIQUES ;
- Thierry REY.

Dans le cadre de ces élections et à l'instar d'autres fédérations olympiques, Michel CALLOT a souhaité apporter son soutien à la candidature de Brigitte HENRIQUES, laquelle a proposé une co-construction du projet du CNOSF.

Pour information, le Bureau Exécutif a accordé sa confiance à Michel CALLOT pour qu'il porte sa candidature au Conseil d'administration du CNOSF au titre de la FFC. Quant à la candidature de Marie-Françoise POTEREAU à ce même Conseil d'administration, elle sera portée par la Fédération de hockey sur gazon dont elle est membre du Conseil de surveillance.

6. COJO

Michel CALLOT relate la réunion qui s'est tenue le mercredi 19 mai 2021 en présence des présidents des fédérations olympiques et durant laquelle la labellisation « Terre de Jeux 2024 » des territoires a été détaillée. Dans le cadre de ce dispositif, le rôle des fédérations olympiques sera essentiel dans la mesure où elles pourront être le lien avec les collectivités territoriales et ainsi tenter de multiplier les financements sur ces sujets. Afin que tous les acteurs fédéraux (clubs, régions, etc.) puissent mener des actions en rapport avec la labellisation suscitée, le Siège fédéral informera le Conseil Fédéral des différents appels à projets.

Le Club 2024 est ensuite évoqué. Il s'agit d'un projet qui sollicitera tous les Français au travers de jeux, de concours et d'opérations diverses. Ils pourront ainsi accumuler des points qui leur offriront la possibilité d'accéder plus simplement à la billetterie ou d'effectuer des tâches en tant que bénévoles lors des Jeux olympiques. À la faveur de différentes actions fédérales, les licenciés de la FFC auront la possibilité d'engranger plus facilement des points. Le Siège fédéral reviendra vers le Conseil Fédéral dès qu'il sera en possession d'informations plus précises sur ce sujet.

S'agissant du parcours de la flamme olympique, il se dessine avec une grande nouveauté : en plus de la course à pied, l'équitation et le cyclisme ont été sélectionnés pour participer à ce symbole majeur que représentent le portage et la transmission de la flamme.

Michel CALLOT fait part d'une réunion avec le COJO et dont l'objet avait trait notamment à la délivrance des Jeux olympiques et à la place que pourrait occuper la Fédération. Dans le cadre de cet événement, le COJO a opté pour une organisation sous forme de *clusters*, à savoir des sites où se dérouleront les épreuves. La Fédération est concernée par trois *clusters* :

- le premier *cluster* concernera les sports plus urbains (skate, roller, Freestyle Park, Basket à trois) et sera situé place de la Concorde à Paris ;
- le deuxième *cluster* concernera le marathon, une partie du triathlon et le cyclisme sur route. Pour l'heure, ce *cluster* n'est pas totalement défini ;
- le troisième *cluster* regroupera le vélodrome, le stadium BMX, la colline Élancourt et concernera la FFC. Il sera dirigé par Anne MURAC, qui supervisera également les *clusters* du golf et de Versailles.

À noter que chaque *cluster* travaillera avec plusieurs managers, lesquels auront la charge d'un sport en particulier et collaboreront avec des responsables de disciplines. S'agissant du cyclisme, il s'agira d'Anne LE PAGE, qui coordonnera en outre les responsables BMX, VTT et Piste.

Le COJO ayant décidé de ne pas être lui-même l'organisateur de la délivrance de l'événement, il procédera par le biais d'un appel d'offres qui sera composé de deux lots indissociables :

- le bloc A, comprenant l'événementiel périphérique aux activités sportives (billetterie, sécurité, transports, informatique, etc.) ;

- le bloc B, incluant l'organisation sportive (calendrier des épreuves, gestion des flux de circulation, antidopage, gestion des arbitres, etc.).

Afin de répondre à l'appel d'offres, il est indispensable que la Fédération intègre un consortium, car elle ne dispose pas en interne de toutes les compétences *ad hoc*. À cet effet, un partenariat avec l'UCI est envisagé. Cependant, il importe qu'un partenaire spécialiste de l'événementiel intègre également ce groupement pour qu'il puisse répondre à la fois aux lots A et B. Si une collaboration avec l'UCI n'était pas possible, la Fédération rechercherait d'autres partenaires pour répondre à cet appel d'offres.

Il est précisé que l'appel d'offres est international. Aussi, des sociétés étrangères pourront y participer.

Si la candidature de la FFC était retenue pour participer à la délivrance des Jeux olympiques, il est évident qu'il serait absolument nécessaire de renforcer les équipes événementielles fédérales en raison des nombreux autres événements prévus, tels que les Championnats du Monde 2022, qu'elles auront à gérer en parallèle.

Par ailleurs, s'agissant de l'organisation même du site de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ses équipements, ils intégreront durant les Jeux olympiques le périmètre de sécurité, ce qui signifie qu'entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2024, seules pourront accéder au vélodrome les équipes olympiques. Quant aux équipes fédérales — excepté celles impliquées dans les activités olympiques —, elles ne pourront plus accéder aux locaux. De surcroît, l'ensemble du niveau -1 (DAS, DTN, zone de stockage, etc.) devra être entièrement vidé.

Pour l'heure, la question financière du déménagement des locaux demeure entière et des négociations devront s'engager afin que la Fédération puisse bénéficier d'une indemnité au regard des nombreux frais engagés qu'implique cette opération. À cette fin, il est précisé que Sylvain DUPLOYER et Gilles DA COSTA travailleront de concert à la défense de ses intérêts.

7. Activités fédérales

Michel CALLOT annonce la mise en œuvre de la Commission de prévention du dopage par Éric MEINADIER, ainsi que la signature officielle d'une convention avec le Comité Éthique et Sport pour lutter contre les violences, et notamment les violences sexuelles.

Il fait part ensuite de la réflexion actuellement menée avec la LNC au sujet de l'établissement au sein de la Fédération d'une représentation organisée par des acteurs du cyclisme féminin professionnel afin de définir sa future structuration, tant administrative que juridique. À ce jour, les trois pistes étudiées sont :

- la création d'une commission dédiée de la FFC encadrée par des dispositions spécifiques.
- le regroupement des femmes et des hommes au sein de la LNC ;
- la création d'une seconde ligue autonome et strictement féminine ;

À noter que la Fédération et la LNC ont décidé d'un commun accord de désigner Mélanie BRIOT en tant que personnalité qualifiée pour accompagner ce projet, lors duquel elle rencontrera les différents acteurs et partagera son expérience.

La journée de séminaire consacrée aux Jeux olympiques de Tokyo est également évoquée. Michel CALLOT remercie la DTN pour le travail extrêmement précis accompli au regard de l'organisation complexe de ces jeux et des épreuves cyclistes qui sont dispersées sur plusieurs sites pour cause de contraintes sanitaires.

Il cède la parole à Marie-Françoise POTEREAU pour la présentation du Live des jeux.

Marie-Françoise POTEREAU annonce que le Live des Jeux est un événement qui se déroulera place du Trocadéro, du 23 juillet au 8 août 2021 pour les Jeux olympiques, et du 2 au 5 septembre 2021 pour les Jeux paralympiques. Cet événement a pour mission de faire vivre les Jeux olympiques de Tokyo à Paris et de célébrer les athlètes, qui du fait de la crise sanitaire, devront quitter le Japon dès la fin de leurs épreuves.

Le Live des Jeux sera organisé en trois temps :

- la célébration des athlètes rentrant de Tokyo qui auront un passage obligatoire par la place du Trocadéro ;
- le partage des Jeux olympiques et paralympiques avec le grand public ;
- la découverte des activités sportives avec des initiations pour les disciplines ne nécessitant pas d'installations fixes. La Fédération organisera des démonstrations sportives en Flat, Freestyle et vélo connecté qui auront lieu lors du passage de ses athlètes sur le site.

Dans le cadre de cette opération, la FFC proposera des invitations à son environnement sportif, dont font partie les Élus du Conseil Fédéral qui pourront ainsi passer un temps avec les athlètes.

Michel CALLOT ajoute qu'en raison de la crise sanitaire, très peu de médias sont présents au Japon durant les Jeux olympiques. Dès lors, une partie significative du parcours médias se fera place du Trocadéro.

Marc FAYET sollicite des précisions concernant le plan de communication relatif à cet événement.

Marie-Françoise POTEREAU répond que le plan de communication sera finalisé sous une dizaine de jours. Il sera bien évidemment transmis aux membres du Conseil Fédéral.

Marc FAYET s'enquiert de la date limite pour le dépôt des candidatures pour l'appel d'offres relatif à la délivrance des Jeux olympiques Paris 2024.

Michel CALLOT spécifie que le dépôt des candidatures devrait se faire, selon le COJO, entre le 1^{er} et le 30 septembre 2021. De fait, la constitution du consortium devra être effectuée pour dans l'été.

8. Point réglementaire

Michel CALLOT aborde le sujet de la carte à la journée et rappelle qu'en raison de la crise pandémique et des jauges imposées, les engagements ne pouvaient plus se faire sur place, mais uniquement sur Internet. À l'aune des nouvelles mesures sanitaires, le

Bureau Exécutif a décidé de maintenir ce dispositif jusqu'au 30 juin 2021. À partir du 1^{er} juillet 2021, la prise de la carte à journée ainsi que les engagements pourront de nouveau s'effectuer sur place.

9. Point juridique

Christophe LAVERGNE relate le changement législatif concernant le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) pour les mineurs.

Il explicite qu'un décret publié le 8 mai 2021, applicable dès le 9 mai 2021, stipule que la présentation du CACI n'est plus obligatoire pour les mineurs dans le cadre de la pratique du cyclisme, y compris le cyclisme en compétition, dès lors qu'un questionnaire de santé a été rempli.

À la faveur de cette modification législative, la Fédération a modifié sa réglementation comme suit :

- l'absence de CACI pour les mineurs n'est pas applicable aux jeunes relevant de la Surveillance Médicale réglementaire (SMR) de la FFC ;
- s'agissant du questionnaire de santé, la personne titulaire de l'autorité parentale doit attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé. Dans le cas contraire, et en cas d'une ou plusieurs réponses positives, un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme — ou du cyclisme en compétition — datant de moins de six mois devra être produit ;
- pour les pratiquants majeurs, la délivrance d'une première licence est soumise à la production d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme — ou du cyclisme en compétition — datant de moins d'un an. Un nouveau certificat, datant de moins d'un an, sera demandé tous les trois ans ;
- Pour le renouvellement de la licence, dans la limite de trois ans, les pratiquants majeurs devront attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé. Dans le cas contraire, ils produiront un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme — ou du cyclisme en compétition — datant de moins de six mois.

Il est signalé que l'âge pris en compte est celui du mineur lors de la prise de licence.

Le Président se réjouit de cette simplification de la réglementation.

Michel CALLOT confirme que la réforme du CACI constitue une victoire majeure pour le mouvement sportif, car elle s'aligne sur la pratique libre.

Frank FILBIEN s'enquiert de la date d'application de cette réglementation.

Christophe LAVERGNE répond qu'elles seront effectives le jour suivant leur publication sur le site Internet de la Fédération. Une communication sera diffusée aux Élus du Conseil Fédéral les informant de la date précise qui devrait intervenir assez rapidement.

Christophe LAVERGNE poursuit avec le sujet de la septaine et détaille les règles en vigueur depuis le 9 juin 2021 comme suit :

- si les sportifs sont issus d'un pays compris dans la zone verte — pays de la nouvelle Union européenne —, aucune septaine n'est requise pour participer à une compétition organisée sur le territoire français. Si les coureurs ne sont pas vaccinés, ils doivent présenter un test PCR négatif de moins de soixante-douze heures ;
- pour les pays compris dans la zone orange, les sportifs ayant effectué la chaîne complète de vaccination — Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Janssen — doivent fournir à l'embarquement un test PCR négatif de moins de soixante-douze heures ou un test antigénique négatif de moins de quarante-huit heures pour ne pas être soumis à une septaine à leur arrivée en France. En l'absence de vaccination, le déplacement doit concerner un motif impérieux pour le pays d'origine, et un test PCR négatif de moins de soixante-douze heures ou un test antigénique négatif de moins de quarante-huit heures doit être présenté lors de l'embarquement. À leur arrivée, les personnes pourront également être soumises à un test antigénique aléatoire. Quel qu'en soit le résultat, la septaine sera obligatoire. À noter que la participation à une épreuve sportive ne constitue pas pour l'heure un motif impérieux de déplacement pour l'État français ;
- s'agissant de la zone rouge, les athlètes vaccinés devront respecter obligatoirement une septaine. Pour les non-vaccinés, l'isolement obligatoire sera de dix jours.

Pour être exempt d'isolement, il est indispensable que les compétitions soient déclarées par l'État français comme étant des motifs impérieux.

Alain GHILONI souhaite savoir si cette réglementation s'applique également aux plus jeunes.

Christophe LAVERGNE répond par la positive.

Roland MONTENAT demande qui prend en charge les frais inhérents à la réalisation des différents tests de dépistage et à la septaine.

Christophe LAVERGNE explique qu'aucune règle n'a été définie par le Gouvernement. Dès lors, ces frais devraient être à la charge des personnes entrant sur le territoire français.

Roland MONTENAT note que ces règles auront certainement un impact sur les frais engagés par les organisateurs.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU EXÉCUTIF

Michel CALLOT déclare que le document relatif aux activités sportives a été modifié pour une meilleure lisibilité et que toutes les modifications réglementaires sont disponibles dans les différents procès-verbaux du Bureau Exécutif.

Le rapport d'activité comporte également une présentation des activités de la DTN, un point sur les aspects juridiques, un point sur la communication et une déclinaison de la campagne annonçant les athlètes sélectionnés pour les Jeux olympiques de Tokyo.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS aborde le rapport RH et annonce qu'à l'issue d'une réunion du CSE, la charte télétravail incluant deux jours de télétravail par semaine — un jour fixe et un jour mobile — a été validée. À la fin de l'année, le Siège fédéral devra mener une réflexion concernant le remplacement de ladite charte par un accord d'entreprise.

S'agissant du nouveau protocole employeur qui autorise les moments de convivialité et élargit les jauges, il est applicable depuis le 9 juin 2021 pour toutes les entreprises de France. Ce protocole impose un minimum de jours de télétravail. Toutefois, eu égard aux salariés qui ne supportent pas d'être en télétravail, la Fédération a choisi de ne pas imposer ce dispositif. À noter que lorsque tous les effectifs sont présents au Siège, toutes les règles sanitaires sont parfaitement respectées à la faveur de locaux suffisamment grands.

Une dernière réunion relative à la Qualité de Vie au Travail (QVT) aura lieu le 8 juillet 2021. À l'issue de cette réunion, un rapport sera réalisé en collaboration avec la psychologue du travail.

Elle évoque les demandes de la Fédération envoyées à la DREETS (anciennement DIRECCTE) concernant les dérogations au repos hebdomadaire et à la règle des quarante-huit heures maximums de travail par semaine lors d'événements ponctuels – dérogations que ne permet pas la Convention collective de la FFC. Ces demandes qui correspondent à des besoins des directrices et directeurs de services sont toujours à l'étude.

Elle expose ensuite le bilan des actions menées ces quatre dernières années.

Pour rappel, en 2017, deux audits — externe et interne — avaient mis au jour différentes problématiques, parmi lesquelles figuraient des fonds propres négatifs, des budgets non respectés et conséquemment, des risques concernant la pérennité de la Fédération, un contexte social perturbé avec des litiges prud'homaux, des relations tendues avec les représentants du personnel, un règlement financier non respecté, des licences sous format papier et un manque de projets transversaux entre les services.

À la suite des conclusions de ces audits, tous les services fédéraux ont œuvré à la modernisation et à la transformation de la Fédération. Ainsi, plusieurs actions ont été entreprises telles que :

- la vente en plusieurs étapes des bureaux de Rosny ;
- la vente des locaux de Montry ;
- la mise en place d'un nouvel outil de suivi des achats permettant de simplifier le système d'informatisation pour les services ;
- la mise en place d'un pilotage mensuel ;

- la mise en place de l'outil de reporting RMS ;
- la mise en place d'un outil de gestion des stocks (CEGID) ;
- la refonte de toute la comptabilité analytique ;
- la sensibilisation des équipes à la construction de budgets mensuels et d'un budget rectificatif annuel avec la mise en place de mesures correctives en cas d'écart financiers ;
- la réorganisation et la montée en compétences de l'équipe comptable ;
- la mise en place d'une culture d'entreprise ;
- le respect du règlement financier et l'élaboration des conditions générales d'achat envoyées systématiquement aux fournisseurs qui sont payés dans les délais ;
- le contrôle systématique de tout règlement financier supérieur à 4 000 euros ;
- la dématérialisation de la prise de licence ;
- la mise en place de l'outil CAPTIO ;
- l'optimisation des espaces de stockage ;
- le lancement de la démarche RSE en 2020 ;
- la mise en place d'une politique salariale avec une mise à niveau de tous les statuts, l'instauration d'entretiens annuels et professionnels ;
- la mise en place d'un Document unique d'évaluation des risques envoyé à l'inspection du travail et changement du prestataire de paie en 2019 ;
- l'établissement d'une relation de confiance avec les représentants du personnel et la mise en place des élections du CSE ;
- la signature d'un accord d'entreprise incluant un Compte épargne temps et la signature d'une charte relative au télétravail ;
- la mise en place de moments de cohésion avec notamment des fêtes de fin d'année ;
- la création d'un nouvel espace de restauration ;
- la modernisation de l'ensemble du process RH à la faveur de nouveaux outils tels que FIGGO, POPLEE, etc. qui permettent un gain de temps important.

Toutes ces évolutions ont permis à la Fédération d'acquiescer une stabilité financière avec des fonds propres positifs, une trésorerie significative, ainsi qu'une capacité à rebondir en temps de crise et surtout à se développer.

Aujourd'hui, les équipes travaillent en transversalité. De surcroît, les relations sociales sont apaisées et le service RH est performant comme le démontrent l'absence de litige prud'homale et les derniers recrutements positifs. Avec la mise en place d'un plan de formation, les salariés sont régulièrement formés et peuvent ainsi s'adapter au marché du travail. À noter que certaines de ces formations intègrent également les Comités régionaux.

S'agissant du CSE, les différents dispositifs proposés par la Direction ont été acceptés, et lors de la crise sanitaire, aucun cluster n'a été constaté au sein de la Fédération.

Michel CALLOT remercie Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS pour la qualité du travail effectué durant ces quatre dernières années qui a permis à la Fédération de retrouver une situation financière stable et une qualité de vie sereine.

Le recrutement de sa remplaçante ou de son remplaçant est en cours.

Gilles DA COSTA déclare que Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS est en grande partie à l'origine des changements suscités et qu'elle a insufflé ces élans de modernisation. Son savoir-faire a permis de matérialiser les objectifs stratégiques fixés par le Président et par la Gouvernance de la Fédération.

Dans le cadre de ses fonctions de Trésorier général, il a pu s'appuyer en toute confiance sur le travail et les compétences de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, à laquelle il doit beaucoup.

Au nom du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif, Gilles DA COSTA remercie Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS pour le travail accompli et lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions professionnelles.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS remercie le Comité de direction et ses équipes qui l'ont accompagnée durant ces quatre années. Elle remercie également les équipes de la DTN et en particulier Christophe MANIN et Cédric CHAUMONT, les Comités régionaux, la LNC et notamment Arnaud PLATEL. Elle remercie aussi les membres du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif qui l'ont intégrée dans cette belle famille du cyclisme qu'elle n'oubliera pas.

Elle adresse un message particulier à Michel CALLOT et à Gilles DA COSTA.

Michel CALLOT déclare que le travail de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS a été concret et manifeste, et que les compétences sont reconnues de toutes et tous, tant en région qu'au Siège fédéral. Il est incontestable que son apport vis-à-vis de la Fédération a dépassé la norme.

Au titre de cet investissement, il remet à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS la médaille d'honneur de la FFC, symbole de sa reconnaissance.

Il cède la parole à Fabien RAFFOUX pour le point numérique.

Fabien RAFFOUX explicite certains points du rapport informatique, en particulier celui concernant le Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour lequel la Fédération devra nommer un Délégué à la protection des données (DPO).

Il rappelle que le RGPD s'applique obligatoirement à toute la FFC, soit du Siège jusqu'aux organisateurs des épreuves. En conséquence, les échanges de données par le biais de fichiers Excel seront proscrits, et les outils fédéraux, tels que Cicle-web, seront paramétrés afin de limiter drastiquement les extractions de données. Le service informatique donnera un accès limité aux personnes ayant besoin de certaines données. Ainsi, comme l'exige la loi, un traçage sera réalisé sur les informations consultées et le profil des consultants.

Toute personne rencontrant des difficultés avec l'utilisation des outils numériques fédéraux doit en faire part à la DSI qui apportera les solutions idoines.

Nicolas ROUGEON souligne que les organisateurs d'épreuves transmettent des tableaux Excel aux préfectures. Il fait ressortir que l'usage de ces tableaux est permis dès lors que leur finalité et leur durée de vie sont explicitées. Il conviendrait de s'appuyer sur ces éléments plutôt que de s'interdire toute utilisation de ces tableaux qui demeurent essentiels dans l'organisation des événements.

Fabien RAFFOUX partage ces considérations. Il précise que les tableaux Excel doivent absolument être inscrits dans le registre RGPD qui permet de spécifier leur finalité. De plus, tout fichier comportant plus de trois données personnelles — nom, adresse, numéro de téléphone, adresse email — doit être localisé sur un serveur et ne plus être diffusé.

Nicolas ROUGEON remarque que de nombreux signaleurs sont bénévoles et non licenciés à la Fédération. Par conséquent, ils n'apparaissent pas dans Cicleweb. Au surplus, les organisateurs répertorient tous les signaleurs sur un fichier Excel avec le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, leur adresse postale et le numéro de permis de conduire. Le fichier est ensuite remis à la préfecture trois semaines avant l'événement. Il conviendrait de diffuser une communication suffisamment claire sur ce sujet.

Fabien RAFFOUX précise qu'une fois remis à la préfecture, ce fichier doit être détruit. Il ne doit en aucun être conservé par l'organisateur. En revanche, ce dernier doit mentionner la finalité de ce fichier dans son registre RGPD.

Il évoque ensuite le système d'engagement qui n'est plus adapté aux technologies actuelles et qui doit être complètement refondu. Ce travail sera mené par la DSI qui consultera le Conseil Fédéral afin d'appréhender les règles relatives aux engagements.

S'agissant du site Internet, il appartiendra dorénavant à Ludivine DESMONTS-MORNET de hiérarchiser les informations devant y figurer.

Quant à la prise de licence, une nouvelle version du système permettra aux clubs d'intégrer de nouvelles possibilités, telles que la mention de leurs cotisations en fonction du prix de chaque licence. À ce jour, les demandes dématérialisées représentent 68 % des prises de licences. Il est précisé que la procédure papier existe toujours, mais ses délais d'obtention sont nettement plus longs que ceux de la licence dématérialisée, puisqu'ils sont supérieurs de trois à quatre semaines.

Joël MARTINEZ souhaite savoir pour quelles raisons les cotisations aux clubs seront affichées dans le prix des licences. Il rappelle que ces cotisations sont liées à de multiples critères — revenus, nombre d'enfants, etc. —, et s'interroge sur la pertinence de faire apparaître ces éléments.

Fabien RAFFOUX indique que cette mention correspond à la demande de certains clubs. Il précise qu'elle n'est pas obligatoire et que chaque club pourra librement afficher ou non le tarif de sa cotisation.

Michel CALLOT confirme qu'il s'agit d'apporter un service complémentaire aux clubs qui le désirent, et non de leur imposer une obligation supplémentaire. Il apparaît que l'ajout de cette information simplifie le processus de prise de licence.

Fabien RAFFOUX annonce la mise en place d'une aide en ligne dans les espaces clubs et les espaces licenciés. Cette aide permettra de reprendre toutes les communications diffusées par la DSI en direction des régions, ainsi que les procédures attachées aux différents systèmes.

Il évoque ensuite la sécurité informatique et déclare qu'un compte email de la Fédération compromis a été utilisé pour envoyer des spams de phishing. À la suite d'une analyse de ce dysfonctionnement, il s'est avéré que les mots de passe de nombreux comptes n'avaient pas été changés depuis 2011. Par conséquent, la DSI a lancé une action pour forcer le changement régulier des mots de passe sur tous les comptes fédéraux.

En parallèle, d'autres actions seront lancées, telles que :

- la vérification de l'état des systèmes — licences, mises à jour, etc.
- le renforcement de la protection contre le ransomware ;
- le lancement de versions SaaS (Software as a Service), ce qui sécuriserait l'accès des données ainsi que la maintenance du système.

Il est signalé que la faiblesse informatique d'une entreprise provient à 95 % des utilisateurs. En effet, il est plus aisé pour un pirate informatique de capter un compte utilisateur plutôt que de tenter de briser les systèmes informatiques.

V. INTERVENTIONS

10. Directeur Technique National

Christophe MANIN aborde le sujet relatif aux Jeux olympiques de Tokyo, événement sportif majeur de l'été 2021. Comme annoncé précédemment par Michel CALLOT, un séminaire organisé au sein de la FFC a réuni plusieurs Élus, les directrices et directeurs de services, ainsi que les managers de la DTN concernés par les Jeux olympiques.

En raison de la pandémie mondiale, plusieurs incertitudes sportives demeurent et les contraintes sanitaires seront extrêmement lourdes. Bien que la vaccination ne soit pas obligatoire, la délégation fédérale sera vaccinée à 90 %.

Toutes les personnes se rendant au Japon devront déclarer un plan d'activité concernant leurs quatorze premiers jours passés sur place, afin que leur séjour soit totalement contrôlé. Il leur sera formellement interdit d'entrer en contact avec la population locale, d'effectuer du shopping et du tourisme. La moindre infraction au protocole sanitaire sera sanctionnée par un retour direct au pays d'origine, et ce, sans aucun avertissement préalable.

Quant à la surveillance médicale, elle commencera quatorze jours avant leur départ pour le Japon avec des tests PCR, des questionnaires à remplir tous les jours et l'obligation de télécharger deux applications mobiles de tracking. Sur place, une prise de température et un test salivaire seront effectués quotidiennement.

Pour rappel, le décalage horaire avec Tokyo étant de sept heures, les diffusions télévisuelles des épreuves auront lieu le matin et en début d'après-midi.

S'agissant des épreuves cyclistes, elles auront lieu chaque jour et seront réparties sur trois zones géographiques.

Pour répondre aux différentes contraintes climatiques, de durée de vol et de décalage horaires, la Fédération prépare ses athlètes depuis 2017 — chronobiologie, acclimatation à la chaleur, préparation mentale, etc. Par ailleurs, un nouveau vélo spécifique pour les épreuves sur Piste a été élaboré en collaboration avec Look.

Pour l'heure, la Fédération compte quatorze athlètes sélectionnés pour un quota de vingt-huit athlètes titulaires, auxquels s'ajoutent cinq remplaçantes et remplaçants. Toutes les disciplines ont obtenu leur quota, excepté la poursuite par équipe Hommes, la vitesse par équipe Femmes et le Freestyle féminin. L'équipe d'encadrement comptera entre quarante et quarante-deux personnes, et elles seront obligatoirement accréditées pour pouvoir se rendre au Japon.

S'agissant de la communication, elle sera strictement encadrée par la règle 40 de la Charte olympique qui interdit toute utilisation des symboles olympiques, d'où le titre de « Mission Tokyo » créé par la FFC pour sa campagne. L'utilisation des logos des partenaires officiels des athlètes sera également prohibée.

À la faveur de ses différentes disciplines et du niveau de ses athlètes, la Fédération vise six médailles olympiques. Comme explicité par Marie-Françoise POTEREAU, les athlètes passeront par le Live des jeux situé place du Trocadéro à leur retour de Tokyo.

Joël MARTINEZ s'enquiert des noms des remplaçantes et remplaçants des athlètes titulaires.

Christophe MANIN répond qu'il s'agit de Camille MERLE et d'Arthur PILARD.

Michel CALLOT introduit ensuite le sujet relatif à la limitation des braquets, sujet abordé lors du dernier CNPR. En effet, les présidents des Comités régionaux ont mentionné les difficultés liées à l'approvisionnement des magasins en cassettes et autre matériel permettant de changer les braquets. Afin de ne pas imposer de

contraintes supplémentaires aux jeunes coureurs souhaitant courir, il est envisagé de libérer les braquets pour les Minimes, Cadets et les Minimes-Cadettes pour cette saison.

Christophe MANIN confirme que ce sujet a trait à la pénurie de matériel et qu'une étude concernant les Juniors a été réalisée en 2019 par un groupe scientifique mené par Emmanuel BRUNET, manager du haut niveau et de la performance au sein de la DTN. Le groupe avait analysé trois points précis :

- une étude de l'activité avait été réalisée sur six coureurs juniors (trois de dix-sept ans et trois de dix-huit ans) qui participaient à 50 % à des courses avec des juniors avec un braquet limité de 52/14 et 50 % qui participaient à des courses avec des seniors avec un braquet de 52/11. Sur l'ensemble de ces courses, l'analyse de leur relevé de puissance avait permis d'observer que les coureurs utilisaient des cadences plus élevées lorsque le braquet n'était pas limité sans pour autant solliciter plus de force.
À noter que les valeurs maximales de puissance moyenne sur une durée de dix secondes sont plus importantes sur les épreuves régionales. En conséquence, limiter le développement ne permet pas d'être plus véloce. La qualité de vélocité dépend avant tout de la croissance, de la coordination et de qualités héréditaires et musculaires. De fait, il est indispensable de varier énormément les contraintes de force et de vitesse de pédalage ;
- par ailleurs, le groupe de travail a souhaité savoir si limiter le développement permettait de mieux développer les qualités physiques. Pour développer une puissance maximale, le cycliste doit se trouver dans une zone maximale de cadence située généralement entre 110 et 140 tours par minute pour les hommes. Pour ce faire, il est indispensable que les cyclistes développent davantage leurs qualités de force pour être performants à long terme sans pour autant supprimer le travail de vitesse. Ces qualités devant être développées très tôt, le plan athlétique fédéral prône un travail plus précoce de développement musculaire ;
- s'agissant de la question relative à la santé et à la croissance des jeunes coureurs à long terme, le développement de la force doit être précoce, car il contribue à diminuer les risques de blessures et à augmenter les chances de réussite à haut niveau. Ainsi, il s'agit d'un facteur de bonne santé et de réussite à long terme. Si le travail à cadence élevée est nécessaire pour travailler la coordination, il ne peut constituer l'unique spectre de travail pour le développement à long terme.

Les conclusions du groupe de travail sont les suivantes :

- limiter le développement ne permet pas d'être plus véloce ;
- il est nécessaire de diversifier les parcours — entraînement, circuits de compétition, etc. — et de pratiquer d'autres activités sportives ;
- il est nécessaire de travailler sur la totalité de tous les spectres de la relation force et vitesse ;

- l'apprentissage de l'utilisation du dérailleur est indispensable.

Si ces trois derniers points sont assurés et maîtrisés, la suppression du développement limité autorisé pour les Minimes, les Cadets et les Minimes-Cadettes ne pose aucun problème. Toutefois, la qualité de l'encadrement des jeunes dans les clubs est un élément fondamental.

En cas d'approbation de cette mesure, il conviendra aussi de s'interroger sur sa progressivité et son échéance.

Michel CALLOT précise que la DTN a repris une étude réalisée fin 2019 et qui avait été mise de côté pour cause de crise sanitaire. L'alerte des présidents des Comités régionaux concernant la pénurie du matériel a fait resurgir la question de la limitation des braquets.

Un échange intervient entre les membres du Conseil Fédéral à l'issue duquel le Président soumet au vote des Élus la proposition visant à supprimer la limitation des braquets pour les Cadets et les Minimes Cadettes.

La proposition visant à supprimer la limitation des braquets pour les Cadets et les Minimes Cadettes recueille un vote favorable (deux abstentions).

La proposition visant à supprimer la limitation des braquets pour les Minimes recueille six voix contre, neuf abstentions et six voix pour. En conséquence, la proposition est rejetée par les Élus du Conseil Fédéral.

Le Président soumet au vote des Élus la proposition visant à libérer les braquets pour les Cadets et les Minimes Cadettes dès la saison 2021.

La proposition visant à libérer les braquets pour les Cadets pour la saison 2021 recueille un vote défavorable (une voix pour et trois abstentions).

Le Président met aux voix la proposition visant à libérer les braquets pour la saison 2022.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Fédéral.

11. Directeur du pôle médical fédéral

Éric MEINADIER présente la structure médicale fédérale et détaille la composition de la Commission nationale médicale comme suit :

- Gwenaëlle MADOUAS, élue au Conseil Fédéral et médecin fédéral régional (MFR) de Bretagne ;
- Jacky MAILLOT, médecin coordonnateur de l'Équipe de France ;
- Hubert LONG, représentant des médecins des équipes professionnelles auprès de la LNC et de la Fédération ;
- Pierre RENAUD, médecin représentant des médecins fédéraux régionaux ;

- Éric MEINADIER, directeur médical et coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR).

Cette Commission nationale comprend également les invités permanents suivants : Michel CALLOT, Président de la FFC ; Christophe MANIN, DTN ; Damien VEDEL, kinésithérapeute fédéral et Colette NORDMANN, médecin sport santé.

La Fédération a mené une enquête auprès des dix-neuf médecins fédéraux régionaux à laquelle quatorze d'entre eux ont répondu. La lecture de ces réponses donne à voir les compétences variées de ces professionnels de la médecine, mais aussi certains manques, tels que l'endocrinologie et l'hématologie.

Les principaux résultats de ladite enquête sont les suivants :

- tous les répondants pratiquent le cyclisme ;
- treize d'entre eux possèdent des compétences en médecine du cyclisme ;
- seuls neuf d'entre eux indiquent avoir des projets en matière de surveillance médicale, tels que la mise en place d'un réseau de médecins du cyclisme, l'organisation de conférences ou de formations autour des gestes de premiers secours, de la nutrition et de la préparation mentale ;
- un manque de communication et de suivi entre les MFR et les plateaux techniques fédéraux a été constaté ;
- onze d'entre eux ne connaissent aucun médecin de clubs identifiés, et huit ne connaissent aucun médecin de pôles identifiés. Le manque de lien avec la base fédérale est par conséquent évident, ce qui est fort regrettable ;
- les réseaux de spécialistes sont quasiment inexistantes ;
- un manque de compétences en médecine du cyclisme et la nécessité de mettre en place des formations afférentes ont été constatés.

À la lumière de ces éléments et des différents échanges qui ont suivi cette enquête, les objectifs de la médecine fédérale sont apparus comme suit :

- le retour à une médecine de terrain comprenant un réseau de médecins du sport formés et intéressés qui suivront les athlètes fédéraux et un réseau de compétences spécialisées. Par ailleurs, il est essentiel de former les médecins et les kinésithérapeutes fédéraux ;
- le retour à une médecine de terrain cohérente à la faveur d'actions de proximité, pertinentes, réalisables avec des moyens adaptés ;
- les propositions doivent être réalisables et si un règlement impose une action non réalisable, il doit être modifié.

Afin de développer les compétences de la médecine fédérale et de renforcer son articulation avec la DTN, il a été décidé de répartir les tâches de la façon suivante :

- Structuration du réseau : Gwenaëlle MADOUAS ;
- Cellule COVID FFC : Pierre RENAUD ;
- Prévention du surentraînement : Pierre RENAUD ;
- Cyclisme santé : Colette NORDMANN ;
- Commotion cérébrale : Hubert BEAUBOIS ;
- Gynécologie du cyclisme : Stéphanie LEBERT ;
- Préparation mentale : Jean PONARD.
- Sécurisation des courses/médecin de compétition : Pascal GUEGUENIAT
- Formation à la médecine du cyclisme : Jacky MAILLOT ;
- Prévention du dopage : Éric MEINADIER ;
- Nutrition : Jacky MAILLOT et Xavier BIGARD ;
- Centre de santé Saint-Quentin-en-Yvelines/Maison Sport Santé : Éric MEINADIER et Colette NORDMANN ;
- Formation à la kinésithérapie du cyclisme : Simon BEAUFILS ;
- Travail spécifique suivi des professionnels après carrière : FNASS ;
- Travail sur le burn-out des cyclistes professionnel : LNC/FFC ;
- Travaux scientifiques et publications diverses : Jacky MAILLOT.

Nicolas ROUGEON relève qu'il serait opportun d'associer à la structuration du réseau et à la sécurisation des courses les structures de secours, telles que les associations de secouristes et de protection civile afin de créer un véritable lien entre ces différentes structures.

Éric MEINADIER partage cette considération. Cependant, il convient d'échelonner ces éléments en fonction des moyens financiers existants. Une réflexion devra être menée sur ce sujet.

Marc FAYET note que la présentation d'Éric MEINADIER représente un véritable projet pour la médecine fédérale au regard des nouveaux objectifs fixés. Or, un tel projet nécessite des moyens financiers et humains. Il s'enquiert de l'enveloppe dédiée à ce projet.

Éric MEINADIER fait valoir qu'il s'agit d'un projet qui se construira sur trois années. Il doit être cohérent, crédible et viable à partir de 2024.

Le Président note qu'il importe également de susciter l'intérêt des médecins de terrain.

Éric MEINADIER confirme qu'il s'agit effectivement d'un point important et que l'aspect financier doit être pris en compte. Il est extrêmement difficile de concilier bénévolat et qualité. De plus, il est essentiel de réécrire le cahier des charges des médecins fédéraux régionaux et de renforcer la formation à la médecine du cyclisme.

Gwénaëlle MADOUAS explicite qu'il s'agit d'un chantier d'envergure et que le recrutement de médecins motivés par ce sujet est extrêmement difficile. Un travail d'approche et de sensibilisation des étudiants en médecine doit être effectué.

Marc FAYET adhère à cette idée et ajoute qu'il conviendrait également de sensibiliser les étudiants en médecine et en kinésithérapeutes licenciés de la Fédération. Ainsi, une fois leurs études terminées, ils pourraient s'investir auprès de la médecine fédérale.

Gwénaëlle MADOUAS confirme qu'il s'agit d'une piste intéressante qui doit être approfondie.

Fabien RAFFOUX explicite qu'il est possible d'ajouter dans le formulaire de la prise de licence un cadre spécifique sollicitant les étudiants en médecine qui souhaiteraient s'investir dans la médecine fédérale.

Le Président fait valoir que chaque membre du Conseil Fédéral peut également jouer un rôle en prospectant dans son entourage et en suscitant la motivation des médecins et des kinésithérapeutes.

12. Président de la Ligue Nationale de Cyclisme

Xavier JAN explicite que la bonne communication entre la LNC et la FFC est un élément essentiel en ce qu'elle permet d'appréhender de manière plus fine les différences entre le cyclisme amateur et le cyclisme professionnel. Il remercie les Élus du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif de lui accorder la parole lors de leurs réunions. Dorénavant, l'intervention du Président de la FFC sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'administration et du Bureau Exécutif afin qu'il puisse également effectuer un point sur les activités fédérales et les enjeux afférents.

Après six mois de présidence, il constate l'existence d'une volonté réelle de travailler de concert sur plusieurs sujets.

S'agissant du cyclisme féminin professionnel, il assure que la LNC et la FFC souhaitent avancer dans la même direction en développant et en dépolitisant ce dossier. À l'aune des attentes des championnes, il importe d'avoir une réflexion commune avec les différents acteurs afin de le construire et de le structurer de manière progressive.

Le sujet des sélections en Équipe de France est ensuite évoqué, et notamment les récentes défections d'athlètes aux Jeux olympiques. En premier lieu, il s'étonne que des sportifs annoncent leur retrait avant même d'être sélectionnés. De plus, il tient à souligner qu'une sélection aux Jeux olympiques ne peut se refuser et que l'Équipe de France est un bien commun qui va au-delà des institutions. Conséquemment, il est urgent de revoir la réglementation internationale *ad hoc* afin que les athlètes ne puissent pas être empêchés par leurs managers d'y participer contre leur volonté.

Xavier JAN relate également le protocole sanitaire en vigueur, dont certaines contraintes vont en dépit du bon sens et qui sont intenables pour les organisateurs. À l'instar du cyclisme amateur, le cyclisme professionnel est fortement impacté par la crise pandémique.

Il revient sur le sujet du burn-out abordé par Éric MEINADIER qui touche aussi bien les jeunes sportifs que les athlètes de haut niveau en raison des règles et des contraintes de plus en plus nombreuses, auxquelles s'ajoute la crise sanitaire. Aujourd'hui, les athlètes sont repérés très jeunes et il est fort probable que leur formatage freine leur maturité psychologique, les empêchant ainsi de comprendre et d'accepter ces règles et ces contraintes. Au surplus, les réseaux sociaux maintiennent constamment les athlètes en activité dans la mesure où ils sont eux-mêmes l'activité. Une réflexion au niveau international doit urgemment être menée sur ce sujet, car il n'est pas envisageable que le sport puisse être une source de souffrance psychologique.

Patrick CLUZAUD se réjouit des propos de Xavier JAN relatifs aux sélections de l'Équipe de France et à la priorité accordée aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques. Il salue également les propos concernant la nécessité de mener une réflexion sur les jeunes athlètes qui sont sollicités de plus en plus tôt et qui ne sont pas forcément armés psychologiquement.

Xavier JAN ajoute que cette problématique concerne également d'autres sports, et que toutes les équipes essaient de détecter les jeunes talents du fait de leur raréfaction.

Marc FAYET sollicite l'avis de Gwenaëlle MADOUAS concernant le rôle des parents dans la formation et l'encadrement d'un jeune cycliste qui souhaite devenir professionnel.

Gwenaëlle MADOUAS souligne l'importance de l'encadrement — qu'il soit assuré par les parents par un dirigeant de club — chez les jeunes. Le suivi de la scolarité est également un sujet, et le choix entre les études et le vélo peut intervenir rapidement, tout comme l'éloignement du jeune de sa famille. Enfin, il convient d'être prudent avec la préparation mentale qui doit être de préférence collective plutôt qu'individuelle.

VI. COMMISSIONS

1. Commission sécurité

Nicolas ROUGEON présente le guide de sensibilisation des signaleurs piétons sur une course cycliste qui sera mis en ligne sur le site Internet de la FFC dans les prochains jours.

Ce guide destiné aux organisateurs expose le rôle des signaleurs, leur gestuelle envers les automobilistes et les cyclistes, l'obligation pour tout automobiliste et motard de respecter leurs prescriptions, la conduite à tenir en cas d'incident et en cas d'accident qui a été validée par le ministère des Sports et le ministère de la Justice.

Il détaille également les autres acteurs — arbitres, presse, directeurs sportifs, etc. — de la course ainsi que le comportement que doit tenir le signaleur.

2. Commission nationale Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER indique que la Commission nationale propose que l'élaboration de la grille de départ de la première manche de la Coupe de France se fasse

uniquement à partir du classement du Championnat de France de la saison précédente.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale.

La proposition de la Commission nationale visant à élaborer la grille de départ de la première manche de la Coupe de France uniquement à partir du Championnat de France de la saison précédente est adoptée à l'unanimité.

3. Commission nationale Route

Marc TILLY explique que la Commission nationale Route propose une évolution et une adaptation du Calendrier Féminin UCI Français. Il souligne que ce projet a vu le jour avant le début de cette nouvelle mandature et qu'il est le fruit d'une longue réflexion initiée par Marie-Françoise POTEREAU et menée par un groupe de travail composé de la DAS, de la DTN et de Gilles ZOPPI, Vice-Président de la Commission nationale Route. Par ailleurs, les organisateurs UCI et nationaux, ainsi que l'ensemble des équipes UCI et nationales 1 et 2 ont été largement sollicités et ont pu s'exprimer sur les changements proposés.

Le Président fait valoir que cette évolution du calendrier féminin a pour objectif de tirer le niveau des épreuves vers le haut et de favoriser la participation des équipes labellisées National Femmes aux épreuves UCI, lors desquelles elles sont rarement invitées.

Il détaille la situation actuelle du calendrier féminin français (cf. annexe 1) et indique que la Commission nationale propose la création d'un nouveau Challenge — dont le nom n'est pas encore défini — qui aurait pour support les sept épreuves UCI Women Élites d'un jour. Il est signalé que la création de ce nouveau Challenge — qui devrait être lancé en 2022 — n'impactera en aucun cas la Coupe de France, à laquelle trois sportives par équipe et par épreuve seraient autorisées à participer.

Marc TILLY complète en précisant que les organisateurs auront l'obligation d'inviter des structures N1 qui seront libres d'accepter ou non d'y participer.

Un échange intervient entre les membres du Conseil Fédéral à l'issue duquel le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale Route visant à modifier le calendrier féminin français.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les Élus du Conseil Fédéral.

Le Président détaille le règlement du nouveau Challenge (cf. Annexe 2).

Il met aux voix le règlement du nouveau Challenge.

Le règlement du nouveau Challenge est approuvé à l'unanimité.

VII. RAPPORT DES ACTIVITÉS AU CONSEIL FÉDÉRAL

1. Groupe de travail sur la réforme des licences

Didier MARCHAND énonce la composition du groupe de travail comme suit :

- Vincent DEDIEU ;
- Sandrine JACQUES ;
- Christelle REILLE ;
- Philippe LIMOUSIN ;
- Didier MARCHAND.

Pour rappel, la réforme des licences a été amorcée lors de la précédente mandature et elle concerne toutes les disciplines. Elle se fera en trois phases :

- phase 1 : la simplification et la reconnaissance des « forces vives » — dirigeants, encadrants, organisateurs et arbitres — des clubs et des organisations afin d'accompagner la relance. L'entrée en vigueur se fera si possible en septembre 2021 pour les licences 2022 ;
- phase 2 : la simplification et la modification de l'offre de licence pour les pratiquants Route avec une entrée en vigueur envisagée en septembre 2022, pour les licences 2023 ;
- phase 3 : la modernisation du concept des licences de la FFC avec une simplification et une adaptation visant à attirer de nouveaux publics. L'objectif étant de sortir des modèles traditionnels et de rechercher une licence dite idéale. Pour ce faire, un travail juridique devra être effectué. Son entrée en vigueur n'est pas encore déterminée.

S'agissant de la simplification et de la reconnaissance des « forces vives », trois problématiques ont été constatées :

- les licences sont trop coûteuses pour une catégorie de licenciés qui consacrent du temps et de l'énergie au bénéfice de la communauté. Il conviendrait de baisser le prix des licences de l'encadrement et de l'assistance pour encourager l'action et le don de soi ;
- les licenciés dirigeants ont peu à peu glissé vers les catégories loisirs. En conséquence, il est proposé un prix unique pour les licences loisirs, les licences de l'encadrement et de l'assistance afin que le traitement soit identique pour les loisirs et l'encadrement. Au surplus, cette modification permettrait aux encadrants et aux dirigeants licenciés de demeurer dans la catégorie où ils sont actifs ;
- la licence arbitre est coûteuse par rapport aux contraintes de la fonction au niveau départemental et régional. Pour pallier ce problème, il est proposé de mettre fin l'abonnement obligatoire à France Cyclisme et d'aligner le prix de la licence arbitre sur les licences encadrement. Ces mesures ont pour objectif d'encourager l'engagement en faveur de l'arbitrage.

Ainsi, toutes les licences seraient à un prix unique, excepté la licence Arbitre National qui serait à 64 euros, les licences Arbitre National Élite, Arbitre Fédéral et Arbitre International qui seraient à 144 euros.

Cette uniformisation des tarifs représenterait un investissement total de 153 950 euros pour la Fédération.

Vincent DEDIEU tient à préciser que cette première étape devra nécessairement être suivie par les deux autres étapes suscitées par Didier MARCHAND afin que l'ensemble de la réforme soit parfaitement bien perçu.

Gilles DA COSTA confirme qu'il s'agit d'une réforme globale et que les trois phases doivent être complètement traitées.

Il souligne que la licence est à la fois un acte d'adhésion à la Fédération et un support au contrat d'assurance mutualisé. La complexité du système fédéral réside dans le fait que les licences sont corrélées aux niveaux de pratique qui peuvent être particulièrement hétérogènes. De surcroît, les licences constituent le principal produit financier qui est basé sur la masse des adhérents. Conséquemment, il est fort probable qu'une baisse du produit soit constatée avant que l'augmentation des adhésions ne reconstitue le niveau du produit. À noter que les prospectives budgétaires ont d'ores et déjà intégré l'impact de la baisse du produit sur les toutes premières années.

Pour information, le 8 juillet 2021, le Bureau Exécutif arbitrera sur la première phase de la réforme à partir des travaux du groupe de travail.

S'agissant de France Cyclisme, une réflexion approfondie devra être menée avec le service Marketing et Communication sur le devenir de ce support papier dans la mesure où la réforme des licences inclut l'arrêt de la souscription obligatoire pour les arbitres.

Enfin, il est essentiel que la Fédération se positionne sur le montant d'investissement visant à accompagner la globalité de la réforme.

Frank FILBIEN relève qu'il est difficile de proposer aux bénévoles de souscrire à une licence à 51 euros. Il conviendrait d'envisager la mise en place d'une licence d'un montant nettement inférieur à la faveur d'une couverture d'assurance moins étendue. Il est certain que si le montant de la licence se situait entre 10 et 15 euros, les bénévoles seraient plus nombreux à la prendre.

Didier MARCHAND signale qu'une telle mesure risquerait de provoquer un glissement des autres licences vers la licence à bas prix. De surcroît, il est difficile d'envisager une baisse plus importante des tarifs en raison de l'impact financier.

Frank FILBIEN suggère que cette licence au tarif moins soit réservée uniquement aux nouveaux licenciés.

Nicolas ROUGEON signale qu'il convient d'être prudent sur la définition du nouveau licencié. Il salue le projet de réforme des licences dont la tarification est parfaitement claire. Toutefois, il importe de revoir la communication afin de mettre en valeur ce que la Fédération peut apporter.

Christian LAZARINI rapporte que les retours du terrain mentionnent le prix élevé de la licence. Il rejoint Nicolas ROUGEON sur la nécessité de faire valoir les apports de la licence. La mise en place d'une licence dite neutre permettrait à des personnes d'apporter leur aide aux organisateurs.

Le Président reconnaît que ce sujet est extrêmement complexe. Il souligne que la FFC fait partie des fédérations ayant les licences les moins chères et confirme qu'un exercice pédagogique doit être entrepris sur les apports de la licence.

Gilles DA COSTA signifie que les licences constituent le principal produit de la Fédération et qu'il n'est pas possible que la réforme soit à l'origine de son appauvrissement. La FFC ne peut absolument pas se le permettre.

Alain GHILONI rapporte que de nombreux clubs émettent l'idée de la mise en place d'une carte d'adhérent bien ciblée qui permettrait d'attirer un nouveau public de licenciés.

Patrick CLUZAUD juge qu'il est nécessaire de simplifier fortement la prise de licence dématérialisée qui se révèle assez laborieuse. Le parcours doit être simplifié.

Fabien RAFFOUX signale que la réglementation fédérale particulièrement complexe ne permet pas actuellement de simplifier la prise de licence.

Le Président note qu'une réflexion sur la simplification de la réglementation fédérale devra être menée.

2. Groupe de travail guide des organisateurs

Michel CALLOT spécifie que ce guide multidisciplinaire sera un support important pour les organisateurs, et en particulier pour les nouveaux organisateurs. À noter qu'il sera constamment mis à jour avec les éléments idoines.

Nicolas ROUGEON signale que ce document résulte d'un véritable travail de groupe qui s'est réuni à un rythme soutenu de la fin du mois de décembre 2020 jusqu'au mois de février 2021.

Le guide sera publié sur le site Internet de la Fédération dès la semaine suivante et une information sera diffusée aux Comités régionaux et départementaux, ainsi qu'à l'ensemble des clubs. Par ailleurs, un kit de communication fédérale à destination des organisateurs est en cours d'élaboration comprenant la charte graphique, une affiche type, un flyer type, etc.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ félicite et remercie le groupe de travail pour la réalisation de ce guide extrêmement précis.

Gilles DA COSTA salue également le travail accompli au nom de l'ensemble du Bureau Exécutif et de salariés de la FFC. Ce guide traduit parfaitement la volonté fédérale de créer des supports et des outils visant à simplifier le travail des bénévoles des clubs et à fiabiliser de nombreux actes. Il donne à voir l'état d'esprit de la Fédération qui est au service de ses forces vives.

3. Formation des dirigeants

Christine BAROCHE rappelle avoir été mandatée lors du précédent Conseil Fédéral par le Président pour définir les attentes et les besoins des dirigeants en matière de formation. Pour ce faire, deux questionnaires distincts ont été élaborés en

collaboration avec l'Institut national de formation. Afin de respecter le RGPD, ces questionnaires seront transmis aux dirigeants par le service informatique fédéral.

Une phase d'analyse interviendra dans un second temps. Elle permettra de prioriser les thèmes et de planifier les formations à venir, qui pourront se faire sous différents formats — webinaires, e-learning, etc. Les thèmes de ces formations seront à la fois très généraux — fonctionnement de la FFC, le sport français — et plus spécifiques — responsabilités d'un président, responsabilités d'un trésorier, etc.

Michel CALLOT remercie Christine BAROCHE d'avoir traité ce sujet avec diligence. En outre, il salue la méthodologie mise en œuvre qui permet de coconstruire des formations répondant aux attentes des dirigeants.

Christine BAROCHE confirme que l'objectif est que les personnes puissent utiliser les ressources disponibles à l'Institut national de France en fonction de leurs besoins et de leurs disponibilités.

Nicolas ROUGEON s'interroge sur l'opportunité d'impliquer tous les licenciés, afin de transformer d'anciens sportifs en dirigeants. Il conviendrait que la FFC attire ce type de profils à l'instar de nombreuses fédérations.

Michel CALLOT estime que la communication sur la valorisation de cette fonction est un réel sujet qui doit en effet être traité et pour lequel une réflexion approfondie doit être menée.

Didier MARCHAND relève qu'il est nécessaire que les anciens dirigeants acceptent de laisser leur place aux plus jeunes. La Fédération doit agir pour que les jeunes qu'elle forme puissent être pleinement intégrés.

Le Président fait valoir que des formations relatives à la transmission pourraient également constituer une approche judicieuse afin que les anciens dirigeants perçoivent la nécessité de passer le relais aux plus jeunes.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ juge cette proposition tout à fait pertinente.

4. Groupe de travail e-cycling

Philippe LIMOUSIN indique que le groupe de travail e-cycling est composé de neuf personnes. À ce jour, il ne s'est réuni qu'une seule fois.

Lors de cette réunion, Joaquim LOMBARD a présenté les travaux effectués sur le e-cycling, dont l'essor a été considérable durant la crise sanitaire. À noter qu'à la faveur de cette crise, Kinomap, société partenaire de la FFC pour le e-cycling, a connu un développement important, puisque le nombre de ses utilisateurs a progressé de 153 % en 2020.

Pour rappel, l'e-cycling permet de pratiquer le vélo partout et à toute heure en toute sécurité. Cependant, sa pratique doit demeurer complémentaire et hivernale pour ne pas concurrencer les activités du printemps.

Les trois objectifs de la Fédération sont les suivants :

- rassembler une communauté de pratiquants, et en particulier ceux des cyclosporives, autour de vidéos de parcours mythiques, tels que la montée du mont Ventoux et de l'Alpe d'Huez. Un calendrier fédéral d'épreuves loisirs d'e-cycling est à l'étude pour l'hiver 2021/2022 ;
- profiter de l'e-cycling pour détecter et sélectionner des coureurs tant au niveau des clubs, qu'au niveau des Comités régionaux et Comités départementaux. La DTN superviserait ces actions ;
- développer la compétition et organiser des championnats départementaux et régionaux dans un cadre juridique bien précis afin d'éviter tout risque de fraude.

Enfin, il conviendra de réfléchir à un modèle économique et à une stratégie de communication visant à attirer de nouveaux licenciés.

Le Président remercie Philippe LIMOUSIN pour cet état des lieux.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ salue la qualité de cet état des lieux très pertinent. Le projet de développement de cette nouvelle discipline doit être poursuivi.

5. Commission Gravel

Vincent DEDIEU indique que le groupe de travail collabore également avec Joaquim LOMBARD sur ce sujet.

À l'issue de sa première réunion, le groupe de travail a conclu que le Gravel devait en priorité se développer sur des épreuves de masse et de loisirs plutôt que sur la compétition, laquelle pourra intervenir dans un second temps. Quant à la réglementation et aux formats, ils doivent être étudiés et mis en place.

Pour l'heure, un des enjeux les plus importants du Gravel, discipline qui peut s'adapter à tous les territoires, demeure la cotation incluant la difficulté, le profil et le niveau d'autonomie.

Dans le cadre de son développement, il conviendra de prendre en compte les demandes des collectivités territoriales qui souhaitent préserver leurs espaces naturels de toute signalétique. La Fédération devra en conséquence travailler sur ce sujet. En parallèle, elle devra aussi se saisir du volet lié à la découverte touristique des territoires. Pour ce faire, elle devra former des personnes à cette nouvelle discipline et travailler avec un ambassadeur et une ambassadrice.

S'agissant de la tarification, elle devra être simple et claire. À ce jour, le groupe de travail déconseille le format licence.

Les aspects techniques et matériels ont été également évoqués par la Commission Gravel.

Le Président constate que la Fédération a d'ores et déjà bien avancé sur le sujet des nouvelles disciplines, signe de son ouverture.

Marc FAYET sollicite des précisions concernant les pistes envisagées pour le format des épreuves de Gravel.

Vincent DEDIEU explicite que les longues distances sont privilégiées, entraînant de fait une grande autonomie. La Fédération devra être à l'écoute de ce qui existe déjà sur le terrain et en tenir compte.

Marie-Françoise POTEREAU souligne qu'il est essentiel que la FFC soit proactive sur ce sujet.

Christian LAZARINI confirme que la Fédération doit pleinement se saisir de ce dossier pour ne pas prendre de retard.

Gilles DA COSTA invite les responsables des nouvelles commissions à lui transmettre leurs propositions budgétaires qui feront l'objet d'un arbitrage fédéral.

VIII. QUESTIONS DIVERSES REÇUES DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Questions de Christian LAZARINI - Président Comité régional Sud.

1. Modification de la réglementation pour permettre aux Cadets garçons de courir avec les pass lorsqu'il n'y a pas de course Cadets dans la région. Ceci mettra les féminines et les garçons sur le même pied d'égalité. Les Cadettes peuvent en effet courir avec les pass.

Michel CALLOT rappelle que des dispositions avaient été prises afin d'ouvrir le plus largement possible la participation des filles aux épreuves en raison de la rareté des filles sur la ligne de départ dans certaines régions de France. Par conséquent, il n'est pas question de modifier les règles afférentes. S'agissant de la participation de Cadets à des courses Pass'Cyclistes, des dérogations ont été accordées au titre de la préparation des Championnats, mais à ce jour, la politique fédérale est d'inciter les jeunes à effectuer des courses Cadets.

En conséquence, excepté pour quelques demandes de dérogations, la réglementation actuelle reste inchangée. Néanmoins, pour répondre aux demandes de souplesse et d'ouverture de plus en plus nombreuses en matière de participation, des travaux de réflexion seront engagés conjointement par le groupe de travail de réforme des licences et de l'activité et par la Commission nationale Route, travaux qui pourraient conduire ultérieurement à une modification réglementaire.

2. Ne pourrions-nous pas modifier la réglementation pour les épreuves Pass ? – engagement sur Cicle-web — engagement au départ majoré ?

Michel CALLOT explicite que cette question sera transmise à la Commission nationale Route afin qu'elle soit étudiée dans les semaines à venir. Il est rappelé que les échanges réguliers entre les référents issus des Comités régionaux ont pour objectif d'apporter une réflexion sur ce type de projet.

3. Un organisateur peut-il choisir les arbitres ? Un organisateur peut-il influencer la commission arbitrale (nomination des arbitres) ? Un organisateur peut-il faire modifier la décision prise par la commission arbitrale (nomination des arbitres) ?

Michel CALLOT déclare que la Fédération essaie de respecter la séparation des pouvoirs autant qu'il est possible et qu'aucun membre du Bureau Exécutif n'a de mission d'arbitrage. De fait, tout conflit d'intérêts est exclu.

Dans la pratique, il appartient aux différentes commissions d'arbitrage de procéder aux désignations. Toutefois, certaines complications peuvent intervenir entre l'organisateur et la désignation effectuée, telles que l'éloignement de l'arbitre qui engendre des coûts supplémentaires pour l'organisateur. Dans 90 % des cas, les instances *ad hoc* réussissent à débloquer ces situations.

Dans les cas plus compliqués, la Fédération se doit de préserver du mieux possible le contexte et la fluidité de l'organisation afin d'éviter tout risque de conflit préjudiciable à son image. Aussi, il est du devoir de l'Exécutif et de son Président de prendre les dispositions nécessaires à leur résolution tout en faisant preuve d'une extrême vigilance quant à la défense de l'intégrité des décisions.

4. Pourquoi seul le Cyclisme traditionnel est-il toujours dans le cadre des demandes de sorties de territoire ?

Michel CALLOT spécifie qu'il s'agit de l'application de la réglementation de l'UCI. Au surplus, il convient de ne pas ajouter du formalisme administratif aux autres disciplines tant qu'il n'est pas exigé par l'UCI.

IX. INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS

Le Président déclare que tous les documents afférents aux dossiers juridiques en cours ont été envoyés aux Élus du Conseil Fédéral. En cas de besoin, Christophe LAVERGNE se tient à leur disposition pour toute demande d'information complémentaire ou de question.

X. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA expose le budget rectificatif qui a été présenté à la Commission des finances et au Bureau Exécutif.

Ledit budget a été établi en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire, telles que la perte des licences, la baisse des droits d'organisation relatifs aux épreuves du calendrier fédéral et la baisse des droits d'engagement. Ces différentes baisses ont une incidence sur les produits et sur les enjeux d'assurance.

S'agissant des assurances, les conditions négociées en 2020 n'ont pu être obtenues à l'identique en raison de la remontée de deux sinistres antérieurs, lesquels ont fortement affecté le taux général de la sinistralité fédérale. Pour rappel, les conditions obtenues en 2020 avaient permis d'effacer les contributions des Comités régionaux à leur participation à l'assurance des épreuves pour 2020 et 2021.

Le Bureau Exécutif a approuvé à l'unanimité la prorogation du contrat d'assurance d'une année eu égard à la situation actuelle. Ainsi, le prochain appel d'offres devra être engagé à partir du deuxième trimestre 2022 afin qu'un attributaire au contrat d'assurance soit désigné à partir du 1^{er} janvier 2023.

Au regard de tous ces éléments, le budget fédéral rectifié prévoit une perte de 226 000 euros pour la fin de l'année 2021, alors que le budget initial prévoyait un excédent de 385 000 euros, ce qui correspond à une perte totale de 600 000 euros. Conséquemment, l'année 2021 s'avère plus difficile que l'année 2020 compte tenu de l'arrêt de la saison entre le mois de novembre 2020 au mois de mai 2021.

À noter que l'échelon régional demeure le plus impacté à cause de la baisse des droits d'organisation et des droits d'engagement. Afin d'envisager un plan de soutien en direction des Comités régionaux, le Siège fédéral a demandé aux présidents leurs prévisions en matière d'exercice et de trésorerie. Ces informations seront étudiées et un deuxième budget rectificatif sera proposé au Bureau Exécutif du 8 juillet. Ce budget sera élaboré sur la base d'une augmentation des prises de licences — dont le nombre est estimé à 100 000 —, de la prise en compte des subventions accordées par l'ANS et des perspectives d'activité de la DTN. Tous ces éléments seront essentiels pour déterminer le plan de soutien fédéral en direction des Comités régionaux.

En dépit d'un contexte extrêmement difficile, la dette des Comités régionaux s'est nettement assainie, puisque tous les Comités métropolitains sont à jour, et que la situation des Comités ultramarins, et notamment celle de la Nouvelle-Calédonie, s'est améliorée.

Roland MONTENAT souhaite savoir si le deuxième budget rectificatif prendra en considération les reports des compétitions qui devraient apporter des revenus supplémentaires.

Gilles DA COSTA répond par la positive. Pour autant, il souligne que les calendriers fédéral et professionnel sont les moins impactés par la crise pandémique. Quant au calendrier Amateur, il est clairement affecté, d'autant que les épreuves annulées, en particulier celles du Cyclo-cross, sont pour la plupart perdues, car il ne sera pas possible de les reprogrammer sur le second semestre.

Le Président confirme que du fait du report des épreuves, certaines compétitions vont se juxtaposer. Dès lors, les coureurs ne pourront pas s'engager sur plusieurs épreuves, ce qui limitera la progression des droits d'engagement.

Christian LAZARINI souhaite savoir si dans un premier temps les droits versés par les Comités régionaux seront bloqués afin que leur versement s'effectue sur le réel.

Gilles DA COSTA annonce que le Bureau Exécutif a décidé d'effectuer les prélèvements au réel en fin d'année.

Nathalie THIMEL-BLANCHOZ sollicite des précisions quant à la dette du Comité régional d'Île-de-France.

Gilles DA COSTA explicite que le Comité régional d'Île-de-France a fait l'objet d'un redressement judiciaire. La dette du Comité envers la Fédération s'élève à 300 000 euros. Ladite dette a été provisionnée à la demande du commissaire aux comptes et le tribunal a fixé des conditions au Comité régional d'Île-de-France pour que la FFC puisse recouvrer cette somme. Ainsi, le Comité commencera à rembourser sa dette dans dix ans. Toutefois, la clause de retour à meilleure fortune ayant été accordée par le tribunal, la Fédération pourrait obtenir des remboursements de sa créance si la situation du Comité devait s'améliorer.

XI. POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD indique que plusieurs équipes sont impliquées dans le développement des activités marketing et communication : l'équipe développement de la DTN sous la responsabilité de Thierry BEDOS, l'équipe marketing avec Alexis

MICHEL, l'agence Ysern et associés, ainsi que l'ensemble du service communication de la Fédération.

Les actions de développement sont ensuite exposées comme suit :

- le Savoir rouler à vélo pour lequel il est nécessaire que les clubs envoient plus de coaches mobilité en formation, car les objectifs du Gouvernement sont passés de 700 000 à 800 000 jeunes formés par an. La Fédération forme d'ores et déjà des enseignants, des éducateurs, des collectivités, des STAPS, etc.
- le Cyclisme santé pour lequel des formations sont également dispensées pour former des coaches. Il est précisé que dans le cadre de ce projet, la société AG2r est partenaire de la FFC ;
- l'appel à projet sur le handicap lancé par AG2r ;
- l'opération Remise en selle en partenariat avec le CIC qui vise à former les salariés des entreprises et des collectivités à la pratique du vélo en ville. Il importe là aussi d'encourager les coaches au sein des clubs à se former eu égard aux réelles retombées économiques afférentes ;
- la labellisation des sites se poursuit, et en particulier celle des parcours de Gravel ;
- le développement du projet relatif au e-cycling suit également son cours, notamment avec la société Kinomap ;
- l'octroi de l'agrément tourisme autorise dorénavant la Fédération à organiser des stages Académie pour former les jeunes. Ces stages, qui pourront être délégués ultérieurement aux structures régionales, sont proposés sur la plateforme Sport'n Connect ;
- la plateforme digitale et communautaire Sport'n Connect avec laquelle la FFC développe différents axes, tels que le Cyclo-sport, les stages et les séjours, ou encore la création de séances d'entraînement par les clubs ;
- le lancement de la boutique en ligne avec la vente de produits FFC est prévu durant les Championnats de France sur Route qui se dérouleront à Épinal du 17 au 20 juin 2021. À cette occasion, une boutique éphémère sera installée. Par la suite, il est prévu de créer quatre gammes de produits avec les logos *ad hoc*.

S'agissant du marketing, un des principaux axes de travail a trait à la recherche de partenariats correspondant aux différentes activités de la Fédération, avec une déclinaison dans les territoires et une offre aux licenciés. Parmi les autres axes de travail, figurent également l'enrichissement de l'offre de formation, le conseil aux collectivités, et le développement de l'univers du Cyclo-sport pour lequel la plateforme Sport'n Connect constitue un bon point d'appui.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que l'opération Remise en selle menée en collaboration avec la société Asphalt a fait l'objet d'un reportage sur M6 dans le journal

de la mi-journée, le 1245, dont l'audience moyenne est d'environ 1,5 million de téléspectateurs. Lors de ce reportage, la FFC a été citée comme partie prenante de cette formation.

La même semaine, M6 a diffusé également dans le cadre du 1245 un reportage sur le BMX Freestyle. Ces deux diffusions démontrent que la Fédération est parfaitement légitime pour communiquer sur ses différentes activités et que les médias sont tout à fait prêts à les relayer.

Elle aborde ensuite les premières pistes de réflexion concernant les chantiers prioritaires de la communication pour 2022.

Les quatre axes de réflexion sont les suivants :

1. L'incarnation et la définition des porte-paroles légitimes en fonction des thématiques

- choisir les sujets que le FFC souhaite porter ;
- déterminer un calendrier de prises de parole ;
- établir un process avec les médias ;
- élargir le fichier presse afin de communiquer sur les différentes thématiques ;
- Activer les porte-paroles sur les réseaux sociaux, notamment sur LinkedIn.

2. Le digital

- accélérer la présence de la Fédération sur les réseaux sociaux avec des contenus dédiés et la mise en place de campagnes de recrutement grâce à des budgets de sponsoring ;
- initier une stratégie d'influence avec les athlètes ambassadeurs de la FFC et les influenceurs gravitant dans son l'univers au travers d'actions spécifiques ;
- reconfigurer le site Internet en fonction des objectifs déterminés, simplifier sa navigation et optimiser les parcours-clients.

3. Le contenu et l'image

- positionner la Fédération comme une marque ;
- jouer la cohérence notamment en ce qui concerne la charte graphique et ralentir la déclinaison de multiples logos fédéraux ;
- penser les contenus en mode « digital first », à savoir créer les contenus en premier lieu pour les réseaux sociaux avant de les décliner sur les autres supports ;
- amplifier l'usage de la vidéo.

4. L'engagement des collaborateurs et le renforcement de l'esprit d'équipe

- retrouver le sens du collectif et le plaisir de travailler ensemble ;
- célébrer le retour au bureau en septembre ;
- créer des moments de convivialité et de partage ;
- promouvoir la pratique sportive et faciliter le « vélotaf ».

La mise en œuvre et le déploiement de ces quatre axes a pour objectif de clarifier le projet commun pour le rendre à la fois lisible et visible, et ainsi attirer de nouveaux partenaires.

Le Président remercie Ludivine DESMONTS-MORNET et Patrick CLUZAUD pour leur présentation.

XII. ÉPREUVES OFFICIELLES

Michel CALLOT rappelle que les épreuves sont attribuées par le Bureau Exécutif et les documents remis aux Élus mentionnent ces attributions ainsi que les reports.

Le Président remercie l'ensemble du Conseil Fédéral pour ces deux jours de travaux intenses et passionnés, ainsi que pour les échanges de qualité qui les ont émaillés.

Il remercie l'ensemble des équipes fédérales qui ont œuvré à la préparation de ce Conseil Fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 56.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Gilles ZOPPI

Nicolas ROUGEON